



République française – Département de la Haute-Saône

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MONTBOZON

2, rue de Loulans  
70230 MONTBOZON

Téléphone : 03.84.92.34.70

Fax : 03 84 92 30 33

E-mail : [CCPM.MONTBOZON@wanadoo.fr](mailto:CCPM.MONTBOZON@wanadoo.fr)

15 septembre 2012

Mesdames, Messieurs les Conseillers communautaires,

Après de longues semaines de silence, ce qui n'a cessé de nous inquiéter, le naturel revenant toujours, Monsieur Weber nous apporte la preuve qu'incompétence peut aussi rimer avec malhonnêteté.

Projet de « maison communautaire » : celui-ci a été adopté par le Conseil communautaire, par plus de 60% des votants (20 voix pour, 11 contre). Le permis de construire a été délivré. Le Préfet nous a accordé la DETR pour 199 000€ (158 000€ prévus au plan de financement voté par 20 voix contre 3).

L'estimation est en augmentation de 4,8% pour tenir compte du fait que nous ne commencerons qu'en 2013 et qu'il faudra bien se conformer à la nouvelle réglementation.

L'objet de la délibération, soumise au prochain conseil, consiste à modifier le plan de financement, selon le souhait du Conseil Général, afin de porter les crédits du contrat « APPUI + » de 158 000€ à 186 000€. Quelle personne de bon sens pourrait nous reprocher d'avoir travaillé à réduire la charge de la Collectivité ?

Gymnase : il n'y a jamais eu de discussions avec les élus de la Communauté de la Dame Blanche, non concernés par ce projet.

L'endettement de la Communauté de la Bussière ne lui a pas permis de s'engager dans ce chantier. Et s'il a pu aboutir, c'est parce que nous avons repris ce dossier et obtenu 202 000€ du Conseil Général (50 000€ obtenus dans le cadre du projet établi par le syndicat des Gravieres) et 200 000€ de l'Etat (le Syndicat n'avait pas obtenu l'aide de l'Etat). Nous sommes donc assez fiers des dispositions que nous avons prises.

Fusion : les discussions sont difficiles parce que certains élus du Chanois ont imaginé qu'ils allaient pouvoir nous transférer leurs charges. Si nous acceptions de reprendre leur fiscalité, les choses seraient plus faciles mais il ne me semble pas que ce soit le mandat que nous avons reçu du Conseil communautaire.

Quelles que soient les réticences de ces élus, la fusion se fera, au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Autant que ce soit dans des conditions qui nous conduisent à améliorer et à conforter notre situation.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Conseillers communautaires, en l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Président de la Communauté de  
Communes,  
Denis VAGNET

